

ENVIRONNEMENT – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'UNION EUROPEENNE A L'HEURE DU BILAN



La 7^{ème} édition du rapport annuel d'examen de la politique environnementale de l'Union Européenne a été publiée le 10 août 2010. Elle fait le bilan des mesures environnementales prises dans l'Union et dans ses Etats membres durant l'année 2009 sur les 4 objectifs prioritaires définis par le 6^{ème} Programme d'Action pour l'Environnement, à savoir le changement climatique, la nature et la biodiversité, l'environnement et la santé ainsi que les ressources naturelles et les déchets. Il est indiqué que l'Europe a été très active dans le domaine de l'environnement en 2009 et que de nombreuses mesures ont été prises: adoption du paquet climat-énergie, accord de Copenhague en décembre, mise en application de la

Directive Reach, adoption de la Directive cadre sur l'eau et conclusion d'un accord concernant la Directive sur les émissions industrielles. Sur le plan des avancées, des progrès ont été réalisés par les Etats membres notamment en matière d'énergies renouvelables, d'agriculture biologique, d'émissions des gaz à effet de serre et du recyclage des emballages. En revanche, de nombreux problèmes nécessitent davantage d'efforts notamment l'augmentation du volume des déchets et la présence des résidus de pesticides dans les aliments. En outre, la protection de la biodiversité reste globalement insatisfaisante, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'un groupement scientifique intergouvernemental sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) sera mis en place en 2011. La France, malgré ses progrès réalisés en termes de réduction des émissions de CO₂, se retrouve avec de mauvaises notes en matière d'énergie, de transport, de l'agriculture biologique et en raison du retard qu'elle accuse dans la mise en œuvre de sa politique pénale environnementale.

CLIMAT – BONN



Les 178 pays réunis à Bonn pour un autre round de discussions sur la

lutte contre le réchauffement climatique n'ont pas réussi, une fois de plus, à trouver un accord contraignant sur la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. La réunion de Bonn qui s'est tenue du 2 au 6 août, loin de permettre une avancée, semble au contraire enterrer les progrès faits lors de la conférence de Copenhague à l'issue de laquelle avait été pris un accord portant sur des engagements chiffrés non contraignants. Les tensions entre les pays industrialisés et les pays en développement, liées à la question du partage des responsabilités dans la diminution mondiale des émissions de gaz à effet de serre sont toujours aussi perceptibles, les progrès réalisés dans ce domaine sont battus en brèche; les Etats préférant l'idée d'une gestion commune d'un capital carbone, et on assiste à un volte-face des pays qui ne soutiennent plus l'accord de Copenhague qu'ils avaient pourtant adopté. La conférence de Cancun sur le climat qui aura lieu à partir du 30 novembre prochain semble déjà compromise. Le dernier cycle des négociations qui aura lieu en octobre prochain à Tianjin en Chine pourra t-elle venir à bout de cette impasse?

ENVIRONNEMENT – DROIT FONDAMENTAL A L'EAU

Après avoir proclamé la période 2005-2015 décennie internationale d'action « L'eau, source de vie », l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet dernier une résolution par laquelle elle reconnaît que le droit à une eau potable, salubre et propre est un « droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme ». Il a ainsi été demandé à tous les Etats et aux organisations internationales d'accroître les efforts en matière d'aide internationale en faveur des pays en voie de développement pour fournir « de l'eau potable, salubre, propre, accessible et abordable et l'assainissement pour tous ». En effet, environ 884 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 2,6 milliards n'ont pas accès à des services d'assainissement, ce qui constitue une question très préoccupante compte tenu du fort taux de mortalité infantile qui en résulte. Déclarer que l'accès équitable à une eau potable salubre et propre et à des services d'assainissement fait partie intégrante de la réalisation de tous les droits de l'homme constitue donc une avancée considérable en droit international. Une telle reconnaissance s'inscrit dans le cadre de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement (OMD) qui vise à « réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas de façon durable accès à un approvisionnement en eau potable.

POLLUTION – LA PROBLEMATIQUE DE L'EAU EN CHINE



Le gouvernement chinois a publié à la fin du mois dernier un rapport sur l'état de la qualité de l'eau en Chine qui indique que seulement 50 % de l'eau serait potable. La pollution résulte essentiellement du déversement dans les cours d'eau, des eaux usées puisque les exigences de prétraitement avant déversement ne sont pas respectées par les industriels. En outre l'utilisation de pesticides favorise l'acidification des cours d'eau avec des taux très élevés de nitrate et de phosphate. La prise en compte de l'impact des rejets agricoles et des effluents industriels pour la ressource en eau est donc une question urgente dans ce pays qui pourrait également être confronté à la pénurie d'eau dans les années à venir du fait de sa croissance et de l'augmentation des besoins en eau du secteur industriel. Selon les statistiques, la demande totale en eau de la Chine pourrait atteindre d'ici à 2030, 818 milliards de mètres cubes.



JURISPRUDENCE

ICPE – PRECISIONS SUR LA NOTION D'EXPLOITANT

Conseil d'Etat, 29 mars 2010, Communauté de communes de Fécamp, n° 318886 :

Le Conseil d'Etat précise la notion d'exploitant d'une installation classée en jugeant qu'il résulte de l'article L.511-1 du Code de l'environnement que « l'obligation de remettre en état le site d'une installation classée qui a fait l'objet d'une autorisation pèse sur l'exploitant, lequel doit s'entendre comme le titulaire de cette autorisation, et que le changement d'exploitant est soumis à une procédure d'autorisation préfectorale ». Il en déduit dès lors que « l'existence d'un contrat confiant à un tiers l'exploitation d'une installation classée est sans influence sur la qualification d'exploitant ».

OGM – RECOURS DEVANT LA CEDH

Cour européenne des droits de l'Homme, 5^{ème} section, 29 juin 2010, n° 48629/08 :

Les articles 2 et 8 de la convention européenne des droits de l'homme sont-ils applicables quand bien même l'impact des OGM sur l'environnement et la santé n'a pas encore en l'état des connaissances scientifiques été déterminé? C'est la question soulevée par des faucheurs des champs OGM dans cette affaire. Dans sa décision CARON et autres contre la France, la juridiction européenne n'a malheureusement pas répondu à cette importante question, la requête ayant été déclarée irrecevable aux motifs que l'on ne peut pas considérer des faucheurs volontaires comme des victimes et que ni l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme relatif au droit à la vie, ni l'article 8 portant sur le respect de la vie privée et familiale « ne peuvent avoir pour effet de les affranchir de leurs responsabilités pour leurs actes délictueux ».



CLIMAT – CATASTROPHES NATURELLES EN RUSSIE



La Russie fait face depuis quelques jours à de violents incendies qui ont dévasté des milliers d'hectares de forêt allant jusqu'à atteindre certaines zones contaminées par des éléments radioactifs dans la région de Briansk (ouest de la Russie), proche de Tchernobyl. Des experts russes et occidentaux ont minimisé le risque sanitaire lié à la propagation de la radioactivité par le feu, et les autorités ont assuré que le niveau de radiation en Russie était normal. Pour la France, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) avait déjà estimé que la situation n'entraînerait pas de risques sanitaires pour la population. Selon cet institut, l'augmentation de la radioactivité due au césium 137 qui pourrait être mesurée dans l'environnement serait beaucoup plus faible que la radioactivité naturelle. Si le risque sanitaire est donc nul, les conséquences environnementales et économiques sont énormes. Sur le plan économique, les incendies ont d'ores et déjà entraîné la flambée des cours mondiaux des céréales, la Russie étant l'un des premiers exportateurs de blé. Le feu est en train de perdre du terrain et fait place à de violentes précipitations dans le Nord Ouest de la Russie.



BIODIVERSITE – CETTE MYCOSE QUI ELIMINE LES CHAUVES-SOURIS



La *Myotis lucifugus*, autrement dit la petite chauve-souris brune, pourrait passer du statut de « préoccupation mineure » au rang d'espèce en voie de disparition. Ce chiroptère que l'on trouve en Amérique du Nord et au Mexique, capable de manger son propre poids de moustiques en une nuit, est victime d'un mal étrange : le syndrome du nez blanc (SNB). Découverte en 2006 dans une grotte de l'Etat de New York, cette maladie se caractérise par l'apparition d'un anneau blanc autour de la bouche ou du museau des animaux contaminés. Depuis 4 ans, plus d'un million de chauve-souris sont mortes, sans que les scientifiques n'aient réussi à arrêter la propagation de l'épidémie.



OUVRAGE – PRATIQUE DU CONTENTIEUX DES INSTALLATIONS CLASSEES ET DES CARRIERES

L'avocat et universitaire Jean-Pierre Boivin vient de publier son nouvel ouvrage aux éditions du Moniteur, consacré au contentieux des installations classées et des carrières. Cet ouvrage vient compléter le précédent *Traité des carrières* publié il y a dix huit mois. Il constitue également la mise à jour du *Traité des installations classées* dont la 3^{ème} édition est programmée pour 2012.



AGENDA – INONDATIONS

Premier risque d'origine naturelle en Europe, les inondations sont un paramètre majeur du développement urbain durable. Le salon Previrisq organise du 21 au 23 septembre au Parc floral (Paris) plus de 100 conférences, ateliers et présentations à destination des professionnels de la prévention des inondations, des élus, des entreprises et du grand public.



EVENEMENT – FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'ENVIRONNEMENT

Ce festival se tiendra cette année à la Pagode, cinéma insolite du 7^e arrondissement de Paris du 17 au 25 novembre. Au programme 87 films venant de 37 pays autour de l'environnement et du développement durable, des avant-premières, des compétitions de documentaires, fictions et courts métrages, des débats, et de nombreuses rencontres, notamment Danielle Mitterrand ainsi que le navigateur et artiste français Titouan Lamazou.